

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 482-2021 – FONDS DE ROULEMENT | TRANSPORT ADAPTÉ

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 482-2021 – Fonds de roulement | transport adapté est entré en vigueur le 21 décembre 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 21<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt et un.

Nancy Fortier

Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits, le 21 décembre 2021 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2021.

Signature